

Le vingt et un juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal est régulièrement convoqué au lieu ordinaire de ses séances pour le quatre juillet deux mil dix-neuf à 20 heures 30 minutes.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 04/04/2019,
- Proposition d'adhésion au CAUE du Lot,
- Achat parcelle chemin des Fages,
- Renouvellement matériel informatique : décision modificative n° 1,
- Achat petits matériels : imputation en investissement,
- Rapport activités 2018 SYMICTOM,
- Questions diverses.

Le Maire,

Séance du 04 juillet 2019 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. LASCOMBES Eric, Maire.

Étaient présents : ADENOT Fernande, DELAGNES Claude, LASCOMBES Eric, MAURY Corine, MAURY Gérard, VANDERWALLE Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : THOCAVEN Patrick, LACOMBE Nathalie.

M. Claude DELAGNES a été désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2019.

2019-011 : Objet : ADHÉSION AU CAUE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'Environnement du Lot (CAUE). Ce dernier assure des missions de service public sans se charger de la maîtrise d'œuvre :

- Conseil aux collectivités sur leurs projets d'équipements, d'aménagement ou de planification.
- Conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover un bâtiment, aménager une parcelle.
- Information et sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme du patrimoine et du paysage.
- Formation des élus, des maitres d'ouvrage et des professionnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide d'adhérer au CAUE du Lot,
- ✓ Accepte le paiement de la cotisation annuelle de 50 euros.
- ✓ Nomme Eric LASCOMBES pour représenter la collectivité au sein du CAUE.

2019-012 : Objet : ACHAT PARCELLES CHEMIN DES FAGES.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du 06 janvier 2006, il avait été décidé de conserver la piste de chantier du chemin des Fages et qu'afin de réaliser ce programme, une convention de financement a été signée avec les Autoroutes du Sud de la France. Considérant que certaines parcelles vont faire l'objet d'une vente par la SAFALT, et que le futur acquéreur accepte de les rétrocéder à la commune, il propose au Conseil Municipal de donner son avis sur les transactions suivantes :

N° parcelle	Surface	Prix
A 1341	2 a 08 ca	52.00 €
A 1235	57 ca	14.25 €
A 1237	52 ca	13.00 €
A 1327	1 a 41 ca	35.25 €
A 1150	5 a 45 ca	136.25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Autorise ses acquisitions,
- ✓ Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents en vue d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires,
- ✓ Décide que l'ensemble des frais de l'acquisition seront à la charge exclusive de la commune.

2019-013 : Objet : IMPUTATION INVESTISSEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21,

VU l'arrêté ministériel n° NOR/INT/BO100692A du 26 Octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du Secteur Public Local permettant aux assemblées délibérantes d'imputer les biens d'une valeur inférieure à 500 euros en section d'investissement,

VU les crédits ouverts pour l'opération d'équipement n° 132 « Achats matériels 2019 » du budget de l'exercice 2019,

Après délibération, DECIDE, à l'unanimité, d'imputer en section d'investissement, les achats suivants, pour un montant total de 859.60 € TTC.

DESIGNATION	QTE	MONTANT HT	MONTANT TTC
POLE VERT CAMINEL SAS 82 MONTAUBAN			
Coffret rangement	1	25.00 €	30.00 €
Coffret chargement batterie	1	191.58 €	229.90 €
Perceuse à percussion	1	158.25 €	189.90 €
Marteau perforateur	1	224.92 €	269.90 €
Meuleuse	1	116.58 €	139.90 €
TOTAL		716.33 €	859.60 €

Délibération adoptée (6 voix POUR, 0 CONTRE)

2019-014 : Objet : Renouvellement matériel informatique - Virement de crédits. Décision modification n° 1.

Monsieur LASCOMBES expose au conseil municipal le projet de renouvellement du matériel informatique. Il propose d'inscrire 3000 € supplémentaires au programme 132 « Achats matériels 2019 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. Approbation de la proposition de Monsieur Le Maire,
2. Décision modificative n° 1 afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2156-131 : Mise aux normes défense incendie 2019	3000,00 €			
D 2183-132 : Achats matériels 2019		3000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3000,00 €	3000,00 €		
Total	3000,00 €	3000,00 €		
Total Général	0	0		

Délibération adoptée (6 voix POUR, 0 CONTRE)

2019-015 : Objet : SY.M.I.C.T.OM : Rapport d'activité exercice 2018.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de l'exercice 2018 établi par le SYMICTOM concernant le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents :

LASCOMBES Eric	
DELAGNES Claude	
THOCAVEN Patrick	ABSENT
MAURY Gérard	
VANDERWALLE Pascal	
ADENOT Fernande	
MAURY Corine	
LACOMBE Nathalie	ABSENTE